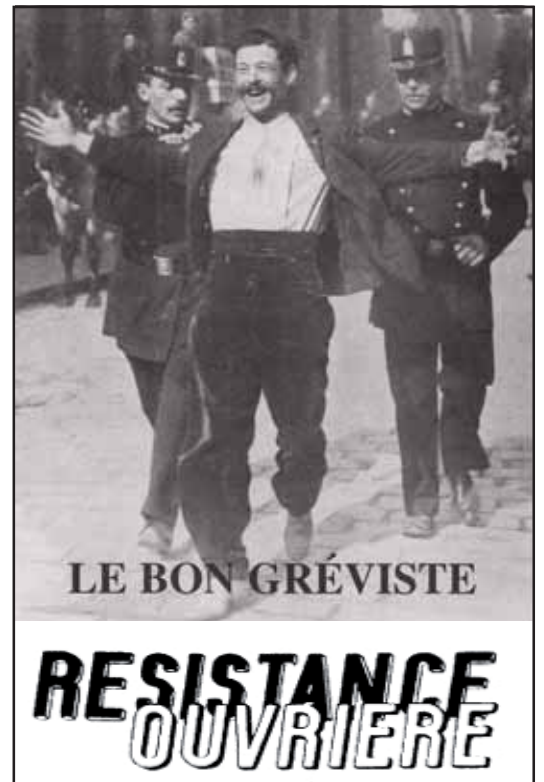


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 712 - Octobre 2020 - 56^{ème} année - 1,50 €



Pas de bâillon sur nos revendications



Macif
FO gagne du terrain
aux dernières élections



INTERVIEWS

Spaseen-FO
FO Métaux
(Lire P. 2)

Près de 150 militants
se sont réunis
lors de la Commission
administrative élargie
du 28 septembre 2020



(Lire P. 4)

Des postes, des lits et
183 € pour tous !
Le 21 septembre,
manifestation régionale
à Nantes



(Lire P. 5)

Le pilotage
par les indicateurs
La dictature du chiffre



(Lire P. 7)

Macif

FO gagne du terrain aux dernières élections

Les salariés de la Macif étaient appelés aux urnes pour la 3^{ème} fois en 3 ans. En effet, au gré des restructurations quasi permanentes, le groupe Macif a fusionné la quasi-totalité de ses établissements juridiques, passant ainsi de 12 établissements pour 8 800 salariés début 2017 à un seul à l'issue de ces nouvelles élections.

En conséquence il était très difficile pour notre organisation FO - qui faisait 8% des suffrages avant 2017 - d'imaginer pouvoir retrouver notre représentativité dans ce contexte. Ce fut pourtant le cas en 2019.

Très combattifs pendant le confinement avec une activité syndicale quasiment plus intense que d'habitude, nous avons su garder cette dynamique à l'issue de cette période. Ainsi nous avons encore augmenté



Mathieu Cornillaud
Délégué syndical central FO Macif

notre présence sur le terrain dès le mois de juin aux côtés des salariés, et avons poursuivi tout l'été pendant que certaines organisations se cachaient derrière la « crise sanitaire » pour rester à distance.

Nous avons ainsi pu engranger de nouveaux contacts, syndiquer des sympathisants et construire une liste la plus « large possible », y compris en Encadrement, pour ces élections.

En conséquence de cette activité militante intense et d'une organisation millimétrée durant le vote, ces élections de 2020 nous ont non seulement permis de conserver la représentativité acquise en 2019 mais nous avons progressé en voix et en pourcentage (+97 voix et +1,66 point à 14,45%).

Enfin un peu « de temps », nous l'espérons, pour aborder les nouvelles fusions qui arrivent et pouvoir défendre au mieux les intérêts des salariés. ■

Nov-Blm

FO Métaux obtient l'invalidation d'un licenciement

Suite à une nouvelle situation affligeante, le bureau des Métaux de Nantes et région a décidé d'ester au tribunal de grande instance, contre la société Nov-Blm.

Las d'avoir mis une pression constante sur nos élus et/ou syndiqués ces dernières années, sans bénéficier de l'effet escompté, cette société a finalement décidé de porter l'estocade, en ciblant lamentablement et sans une once d'humanité, notre nouveau délégué syndical.

En effet, profitant du renouvellement des Instances Représentatives du Personnel et d'une certaine inexpérience (des plus compréhensibles) de nos nouvelles instances, majoritaires à plus de 50 %,

la direction, avec l'aide de quelques « béni-oui-oui », a monté de toute pièce les conditions d'une faute constituant un motif de licenciement.

Pire, elle a décidé la mise à pied de notre camarade (donc sans salaire) pendant près de trois mois, avec tous les impacts économiques, psychologiques et familiaux que cette situation a engendrés.

À l'issue des entretiens contradictoires et face à nos arguments, la Direccte, en toute justice et toute impartialité, a décidé d'invalidier ce licenciement.

Ce qui aurait pu être revendiqué comme une victoire contre la discrimination syndicale dont fait preuve cette entreprise à l'encontre de FO, est présentement altéré par le fait

que cette dernière s'acharne à vouloir licencier notre camarade, cette fois-ci par le biais de la médecine du travail, avec l'appui de quelques personnes complaisantes.

Finalement et afin de protéger l'ensemble de nos militants, décision a été prise par le Bureau des Métaux de Nantes et Région, en réponse au mépris affiché par certains patrons devant nos mises en garde, d'assigner au Tribunal de Grande Instance toute entreprise récidiviste de faits déjà dénoncés et condamnables judiciairement. ■

Franck Mariot
Secrétaire des Métaux
de Nantes et région

INTERVIEW

Quelle est la situation des salariés dans la métallurgie ?

Avec la mise en place d'un chômage partiel massif puis de l'activité partielle de longue durée (APLD), les salariés perdent ou ont perdu jusqu'à 30% de leur rémunération brute... contrairement aux entreprises qui ont pu se voir attribuer une augmentation de 10% de leur indemnité portant leur reste à charge salarial à zéro. Cette aide supplémentaire n'empêche pourtant pas les patrons de profiter de cette conjoncture pour négocier des accords sur des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), des accords de performance collective (APC) et autres accords de compétitivité, qui privilégient au final l'enjeu financier au détriment des droits, des acquis, et des emplois des travailleurs.

Peux-tu nous parler des accords de performance collective (APC) ?

Les APC sont issus des ordonnances dites Macron. Ils s'attaquent directement au contrat de travail, en modifiant certains périmètres comme le temps de travail et/ou le salaire de base avec un possible licenciement en cas de refus de signer l'avenant imposé... Dans le même temps, ils n'interdisent pas aux entreprises de négocier en parallèle un plan de licenciement, et



Franck Mariot
Secrétaire du syndicat des Métaux
de Nantes et région

donc de condamner leurs salariés à la double peine. Tout en soutenant bien sûr l'action des délégués FO qui se voient contraints de négocier des accords dans des conditions difficiles, il est nécessaire de revendiquer l'abrogation des dispositions permettant la mise en œuvre des APC. Je ne peux que regretter le fait qu'une telle formulation n'ait pas été retenue dans la résolution du congrès de notre fédération, qui s'est réuni la semaine dernière.

Qu'en est-il des entreprises de la métallurgie de Nantes et de ses environs ?

Les entreprises de la métallurgie,

mais également celles relevant d'autres branches, mettent en place différentes stratégies, comme EARTA (liquidation judiciaire en cours), Aplix (projet d'APLD), SDVI (projet d'APC + délocalisation refusée par la section FO)... D'autres structures traversent cette « crise » plus sereinement, à l'image de SNG ou de Saunier Duval qui a embauché plus de 150 salariés entre juin et août 2020.

Tu as mentionné la liquidation judiciaire d'Earta : où en sommes-nous ?

Avec Bruno Cailleteau, j'ai rencontré ce mardi 13 octobre les camarades de la section FO Earta, accompagnés de leur expert-comptable. Nous avons pris acte de la procédure de mise en liquidation judiciaire de l'entreprise. Nous avons discuté ensemble de la stratégie à adopter afin de sauver l'ensemble des emplois, en Loire-Atlantique comme en Sarthe. Pour rappel, Earta emploie 90 % de travailleurs en situation de handicap. La dimension politique est donc extrêmement importante. C'est la raison pour laquelle nous décidés de rechercher l'appui des décideurs locaux et nationaux, notamment la Région et le préfet.

Spaseen-FO

La prime Covid-19 pour tous

Depuis le mois de juin dernier, le syndicat FO des personnels administratifs de l'Éducation Nationale alerte sur l'opacité qui entoure l'attribution de la prime covid-19. La tension est montée d'un cran suite au versement à quelques-uns sur la paie d'août d'une prime de 1 000 €, à l'exclusion de l'écrasante majorité.

Le SPASEEN-FO est partie prenante de trois assemblées générales qui se sont réunies dans les locaux du rectorat. Les personnels ont droit à la transparence. Tous ont subi le confinement, tous perdent chaque année du pouvoir d'achat : la prime doit donc être attribuée à tout le monde.

INTERVIEW

La prime Covid-19 a suscité une grande colère parmi les personnels administratifs et techniques des services académiques de l'académie de Nantes.

Peux-tu nous en expliquer la raison ?

La colère gronde parmi les collègues des services académiques de l'Éducation Nationale. En effet, les collègues ont appris fin août que quelques-uns d'entre eux, qui avaient télétravaillé, avaient perçu une prime COVID de 1000 € nets. Qui avait choisi les personnes destinataires de cette prime et sur quels critères? Les collègues ont commencé à s'interroger sur la transparence de la distribution de cette prime. Beaucoup ne comprennent pas pourquoi ils n'ont pas reçu cette prime. Après renseignement auprès des chefs de Division, nous avons appris que le cabinet avait demandé à ces derniers de faire remonter le nom des agents avec une charge de travail plus importante pendant le confinement.

Tu es toi-même agent au sein du rectorat de Nantes. Comment les collègues se sont-ils mobilisés ?

Les personnels se sont saisis de l'appel intersyndical à se réunir en assemblée générale. Trois assemblées générales ont eu lieu dans le hall du rectorat. Nous sommes de plus en plus nombreux à chaque fois, notamment plus de 80 collègues le 8 octobre dernier. Un article de



Muriel Henrio
Membre du Conseil syndical du Spaseen FO

mécontentement a été diffusé dans la presse. Une demande d'audience a été formulée auprès du secrétaire général. Plus de 250 collègues du rectorat et de la DSDEN 44 ont signé une pétition réclamant plus de transparence. Cette dernière a été transmise en mains propres au secrétaire général.

Quelle aide le SPASEEN-FO a-t-il apportée aux personnels ?

Dès le mois de juin, le SPASEEN-FO a communiqué sur la question de cette prime Covid. Lors de ses tournées dans les services, il a recueilli la colère des personnels et a été partie prenante de l'action commune pour aider à leur mobilisation. Le syndicat est allé à la rencontre des collègues. Nous avons distribué des tracts dans les services. Et nous avons fait signer autour de nous la pétition décidée en assemblée générale.

EDF Cordemais

FO défend le site industriel et ses emplois

● Extraits du communiqué du 1^{er} octobre

Fusion = Absorption = Suppression d'emplois = Fermeture de sites

Dès 2017, FO a été la seule organisation syndicale à se positionner contre la fusion entre Cordemais et Le Havre, car cela signifiait pour nous l'accélération de la fermeture du Havre et la disparition de nos emplois statutaires et prestataires.

Deux ans plus tard, Le Havre était sacrifié par le gouvernement et la direction sur l'autel de l'écologie et de la bien-pensance. Dès le début, nous avons malheureusement raison.

FO considère que la fusion UPTI-Cordemais se résume à une absorption, qui a pour objectif les suppressions d'emplois et la fermeture de notre site industriel. Nous ne sommes pas dupes.

FO reste invariablement attachée à la revendication « du maintien de notre site industriel et de ses emplois », qui participe à la sécurisation du réseau. FO revendique la construction de nouvelles unités de production propres et l'expérimentation d'une nouvelle unité de production à base d'hydrogène. Le site idéalement



placé et logistiquement configuré doit rester une unité de production d'électricité du service public. [...] FO n'accompagnera pas cette politique mortifère de casse d'emplois et des outils de travail.

D'ailleurs, notre refus de signer ACT3 en septembre 2019 pour cause de différence de traitement entre les agents de Fessenheim et ceux de Cordemais-Le Havre s'avère, chaque jour, plus pertinent, avec les problèmes des parcours professionnels, des mutations au compte-goutte, des blocages dans les services ainsi que le gel des contrats de parcours.

FO, libre et indépendante, n'accompagnera pas cette fusion qui n'est aucunement bénéfique aux agents, aux emplois et à notre site industriel. ■



Le CCN affirme la détermination de la Confédération FO à défendre et faire valoir les intérêts des salariés. Le CCN constate à cet égard que les dispositions sanitaires sont systématiquement utilisées pour remettre en cause les libertés syndicales, tout comme les libertés individuelles et collectives. Le CCN affirme que le droit de réunion et de manifester en sont un élément essentiel que FO défendra, comme elle l'a toujours fait, en toutes circonstances.

Rappelant que la grève est un droit intrinsèque de celui de la négociation collective et de la pratique contractuelle, auquel les travailleurs doivent pouvoir recourir librement, quand ils l'estiment nécessaire pour défendre et faire valoir leurs droits et revendications, le CCN apporte son soutien au salariés mobilisés pour défendre leurs emplois, leurs garanties collectives et leurs salaires et affirme que la confédération n'hésitera pas à l'organiser au niveau interprofessionnel – comme elle l'a démontré en défense des retraites – si elle l'estime nécessaire.

Le CCN mandate le bureau confédéral pour soumettre aux autres confédérations un projet de mise en garde adressé au gouvernement et au patronat : « *Ni les salariés ni leurs organisations*

syndicales ne peuvent accepter davantage que les emplois, les salaires et les garanties collectives soient systématiquement sacrifiés au motif de la crise sanitaire pendant que des milliards d'euros sont déversés, à guichets ouverts, dans la trésorerie des grandes entreprises sans aucune contrepartie ou obligation. De même, les salariés et leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les réformes des retraites et de l'assurance chômage restent à l'ordre du jour ».

L'heure est à la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel. Alors que nombre de salariés se sont tournés et se tournent vers les syndicats FO ou nos représentants dans les départements, le CCN appelle l'ensemble des structures, syndicats et sections syndicales FO à réunir leurs instances et leurs adhérents, à tenir les salariés le plus largement informés, à établir, faire connaître et porter leurs revendications.

Adoptée à l'unanimité

Le Comité confédéral national des 23 et 24 septembre dernier a condamné les mesures liberticides prises par le gouvernement au nom de la « lutte » contre la covid-19. Non seulement il a condamné ces mesures, mais il revendique le rétablissement des libertés individuelles, notamment syndicales (droit de réunion, droit de manifester...).

À l'heure où nous bouclons ce journal, le président de la République n'est pas encore intervenu à la télévision. Nous ne savons donc pas ce qui aura été annoncé. Force est de constater cependant que le gouvernement prépare les esprits à un durcissement de sa politique. Il est notamment question de couvre-feu. J'insiste sur ce mot, si lourd de sens : couvre-feu.

Rien ne justifie cette campagne menée par l'Élysée et son gouvernement. La circulation du virus, qui est effectivement préoccupante, nécessite tout simplement des mesures de santé publique, en particulier la création de lits d'hôpitaux.

Le ministre de la Santé semble terrifié par le taux d'occupation des lits de réanimation. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour doter le pays de lits en quantité suffisante ? Aucune.

Pire, le nombre de lits hospitaliers est inférieur en 2020 qu'en 2019 ! L'hôpital est exsangue. Les hospitaliers n'en peuvent plus. Finies, les grandes déclarations, la main sur le cœur, du président de la République. Finis, les applaudissements de 20h. Le « monde d'après » est exactement le même que le « monde d'avant ». Aujourd'hui, avec le soutien de FO, les personnels de 13 services du CHU de Nantes sont en grève pour la création de cinq postes et les remplacements

des congés longs. Il est urgent de répondre à leurs revendications. De la même façon, il est urgent que le gouvernement verse les 183 € nets mensuels d'augmentation aux 40 000 personnels du secteur médico-social de la Fonction publique hospitalière : il en va de l'unité de cette dernière.

Au moment même où le gouvernement décide de confiner progressivement la population, celui-ci n'entend pas confiner sa politique. Le Premier ministre a même annoncé sa volonté de mettre en œuvre la contre-réforme des retraites par points, dont l'objectif est de supprimer l'ensemble des régimes existants et de baisser le montant de nos pensions.

Le camarade Yves Veyrier a eu raison, lors du dernier CCN, de rappeler que la confédération, à tous les niveaux, a pris ses responsabilités dans l'organisation de la grève à compter du 5 décembre 2019 pour en obtenir l'abandon. Et de réaffirmer que notre détermination restait intacte.

Dans l'industrie et au-delà, le patronat profite de la situation pour restructurer et licencier, avec l'aide du gouvernement et de fonds publics. L'exemple de Manitou est particulièrement frappant : la direction a annoncé un plan de 63 suppressions de postes, alors que le chiffre d'affaires de l'entreprise a augmenté de 30 % en trois ans, que son résultat 2019 est excellent, que 250 intérimaires y sont actuellement embauchés, et que celle-ci a touché pour le 1er semestre 15 millions d'euros d'aides publiques et d'allègement de cotisations (plus que le CICE) ! Ceci est bien sûr inacceptable.

Le comité confédéral national, en demandant l'abrogation des dispositions légales permettant la



par Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Pas de confinement pour l'action syndicale

mise en œuvre des APC, offre un point d'appui à nos syndicats sur le terrain.

La pression dans les entreprises est énorme et tout notre soutien doit être apporté aux délégués FO qui, bien souvent le couteau sous la gorge, doivent négocier des accords moins-disant, voire des plans dits de « sauvegarde de l'emploi ». Gageons que l'accord négocié par FO au sein d'Airbus, permettant d'empêcher les licenciements « contraints », puisse être un point d'appui dans toute l'aéronautique – en particulier chez les sous-traitants – et au-delà.

Le patronat se sent des ailes, mais il reçoit également des coups de semonce : la grève de Toyota, où FO est majoritaire, en est un exemple. La victoire des hospitaliers, qui ne doivent l'augmentation indicielle obtenue qu'à leur mobilisation, sur le terrain, avec leurs syndicats, nous montre le chemin à suivre.

Malgré le contexte « sanitaire », près de 150 camarades se sont réunis à la commission administrative élargie de notre Union départementale le 28 septembre dernier. Aujourd'hui plus que jamais, il nous revient de réunir nos instances, de regrouper les salariés, de définir les revendications et les porter à l'employeur. Cela implique que nous ne confinions pas l'action syndicale et que nous soyons résolument à l'offensive.

C'est ainsi que nous renforcerons nos implantations et que nous jouerons pleinement notre rôle dans la préparation nécessaire du rapport de force interprofessionnel. ■

Site : force-ouvriere44.fr – Blog : fo44.org



LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE UNION DÉPARTEMENTALE



ACTUALITES – FO44 – PRATIQUE – DOSSIERS – LIENS UTILES – NOUS CONTACTER

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 55^{ème} année - CPPAP : 0521.S.07829
Membre fondateur : Alexandre Hébert
Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes - Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46
Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr
E-m@il Ovest Syndicaliste : ouest syndicaliste@fo44.fr
E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2020

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.
Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'Etat - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



Près de 150 militants se sont réunis lors de la Commission administrative élargie du 28 septembre 2020

Le 28 septembre dernier, près de 150 militants se sont réunis lors de la commission administrative élargie de l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique.

À cette occasion, Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale, a effectué le compte rendu du Comité national confédéral (CCN) des 23 et 24 septembre. Souvent désigné comme le « Parlement de FO », ce dernier réunit les secrétaires ou les représentants des Fédérations et des Unions départementales.

Le CCN a rappelé l'attachement de la confédération aux libertés individuelles et en particulier syndicales. Il a condamné les restrictions graves prises à leur encontre par le gouvernement et en revendique le rétablissement.

Mandatant le Bureau confédéral pour soumettre aux autres confédérations un projet de mise en garde adressé au gouvernement et au patronat, le CCN s'est inscrit dans la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel.



■ Parmi les interventions

Serge Richard
Délégué syndical FO TOYOTA



« Dans mon entreprise, on fabrique des chariots élévateurs industriels. L'effectif en CDI est de 390 en cette fin septembre, tandis que 30 intérimaires sont aujourd'hui présents. En novembre, l'effectif des salariés intérimaires devrait atteindre 60 à 70. Le carnet de commande est rempli jusqu'en février 2021. D'après la direction, le niveau de charge de travail devrait atteindre le même niveau qu'avant Covid dès février, c'est-à-dire 42 chariots par jour. Les négociations salariales ont

commencé début mars 2020 avec deux rencontres. Elles ont été rompues en cours de route, suite à la pandémie. Déjà, à cette époque, la direction n'avait pas l'intention de négocier les salaires. Donc, pensez bien que la direction n'imagine pas augmenter les salaires : les ouvriers sont bien irresponsables de demander de l'augmentation salariale ! La dernière réunion de négociation a eu lieu début septembre. La direction a bloqué la discussion à 0,8 %. L'organisation syndicale FO majoritaire a décidé de ne pas signer l'accord sur les salaires. De façon unilatérale, la direction a

décidé de geler les salaires pour l'année fiscale en cours (avril 2020 à mars 2021). Les organisations syndicales FO et CGT ont décidé en intersyndicale de déclencher une assemblée générale. Deux cents personnes se sont réunies sur le parking pour soutenir la revendication de 1,5% d'augmentation générale. L'assemblée générale a voté à la grande majorité (160 salariés) la grève les jeudi 24, vendredi 25 et samedi 26 septembre. La production a été bloquée à hauteur de 100 %, donc zéro chariot fabriqué. Les salariés, avec leurs organisations syndicales, ont rédigé une résolution jusqu'à l'obtention des 1,5% d'AG [voir ci-contre - NDLR]. Le 5 octobre 2020, FO et CGT ont été réunies par la direction. Étant donnée la charge de travail importante, la direction semble être dans l'impasse. Elle va donc organiser deux nouvelles réunions en octobre pour résoudre le conflit. à suivre. ■

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES GRÉVISTES DE TOYOTA

Le jeudi 24 septembre 2020 à 8h30, les organisations syndicales FO et CGT ont réuni les salariés pour une assemblée générale sur le parking de Toyota. Deux cent salariés étaient présents. Les deux organisations syndicales ont résumé l'échec des négociations sur les salaires. Il s'avère que la grande majorité des salariés rejettent les dernières propositions du 18 septembre, c'est-à-dire 0,8% d'AG. Le 23 septembre, la direction a décidé de façon unilatérale de geler les salaires sur l'année en cours. À l'issue des discussions, 160 salariés ont voté la grève et donnent mandat aux organisations syndicales pour obtenir 1,5% d'AG. Ils ont aussi répondu favorablement à la grève pour le vendredi 25 et samedi 26 septembre. Lundi 28 septembre, les grévistes reprendront le travail, il est bien entendu que le mouvement est seulement suspendu. Les salariés sont conscients que la production est bloquée à 100%, l'entreprise ne peut pas produire sans eux. Face à cette direction rigide, les

salariés présents sont très lucides et déterminés. Ils ont compris qu'aujourd'hui nos dirigeants sont vexés et donc ne lâcheront rien avant ce week-end. En revanche, les salariés attendent des élus du personnel de poursuivre le combat sur une action de la même ampleur dans les jours, semaines ou mois à venir. De plus ils ont pris la décision de demander aux organisations syndicales d'appeler à faire grève tous les samedis qu'ils soient sur la base du volontariat ou imposés. De même, de faire grève lors du changement du temps de séquence ainsi que tous les jours de modulation travaillés et toutes heures supplémentaires. Par cette action, les grévistes mettent en garde la direction et lui demandent de bien réfléchir. Les salariés savent pertinemment qu'une grève d'un tel succès renforcera le rapport de force dans les négociations futures.

Adoptée à l'unanimité,
le 25 septembre

Des postes, des lits et 183 € pour tous !

Le 21 septembre, manifestation régionale à Nantes
Plus que jamais déterminés



200 militants étaient réunis le 21 septembre devant la Préfecture à Nantes, avant une entrevue avec le cabinet du Préfet

■ **Intervention de Yann Le Fol,**
secrétaire du Groupement départemental des services de Santé de Loire-Atlantique

« Nous sommes réunis devant la préfecture de région aujourd'hui afin de dénoncer la mise à l'écart du social et du médico-social du SEGUR de la Santé volet RH. Effectivement, un accord SEGUR a été signé le 13 juillet, accord historique puisqu'il n'y a pas eu d'augmentation aussi forte depuis 1988 : 49 points d'indice - 230 euros bruts / mois en bonification indiciaire. Là où c'est inadmissible c'est qu'au sein même de la Fonction Publique Hospitalière il y a des « laissés pour compte » : le social et le médico-social. Nous ne pouvons pas valider une Fonction Publique Hospitalière à deux vitesses et une casse du statut ! Déjà le 8 septembre, une manifestation départementale a eu lieu à Saint-Brevin. Plus de 300 agents avec soutien de l'interpro se sont rassemblés afin de manifester

leur colère face au mépris du gouvernement ! Le pont de Saint-Nazaire a été filtré dans les 2 sens pendant plus de 2 heures. 1300 tracts ont été diffusés auprès des usagers et un éclairage médiatique sur une situation jusqu'ici ignorée a ainsi pu être assuré. Jeudi 24 septembre, le CHI de Clermont dans l'Oise manifeste du CHI vers l'ARS à Beauvais. Aussi plusieurs camarades dont des établissements médico-sociaux des Bouches du Rhône nous ont contactés et ne veulent pas en rester là ! Notre Fédération rencontre aujourd'hui le directeur de cabinet du ministère de la santé. Nous allons voir la teneur des discussions. Dans tous les cas, nous exigeons plus que jamais l'intégration immédiate de tous les agents titulaires et

contractuels du social et du médico-social de la FPH aux augmentations de salaire validées dans le cadre du SEGUR. Nous refusons toute contrepartie ou travail spécifique les concernant. Pas de Segur bis !!! Il n'y a pas de situation particulière pour les agents des établissements sociaux et médico-sociaux de la FPH ! À statut égal, traitement égal ! Nous nous battons bien évidemment aussi pour les autres secteurs sociaux et médico-sociaux du privé. Si la Fédération n'est pas entendue par le gouvernement dans ces revendications, une montée à Paris s'impose rapidement. L'augmentation de salaire vient de paraître au journal officiel pour les cliniques, hôpitaux et EHPAD ! Nous devons donc agir vite et fort ! Plus que jamais déterminés ! 183 € pour tous !

Merci mes camarades ■

Hospitaliers de Saint-Nazaire

Grève aux urgences psychiatriques

Le service est en grève depuis maintenant trois semaines suite à la rencontre que nous avons eue avec notre DRH dans le cadre du préavis de grève.

La seule revendication est l'application du décret n°2019-1343 du 11 décembre 2019 qui correspond à ladite prime Buzyn qui a été arrachée par le mouvement national de grève des urgences. À ce jour sur les Pays de Loire, nous sommes le seul service d'urgence psychiatrique qui ne bénéficie pas de cette prime, la direction nous a fait part d'une sollicitation de l'ARS mais sans réponse à ce jour. Nous avons donc profité du conseil de surveillance du 7 octobre et l'avons envahi afin d'avoir le point de vue et

la réponse d'un représentant de l'ARS présent ce jour. Nous avons interpellé l'ARS des Pays de Loire sur le fait qu'aujourd'hui il cautionne l'inégalité de traitement entre établissements étant donné que seul le service des urgences de psychiatrie de Saint-Nazaire dans les pays de Loire ne perçoit pas cette prime. La seule réponse que nous avons reçue, c'est un engagement de réponse de leur part avant le 22 octobre sur la faisabilité juridique. Cette réponse est totalement

hallucinante car comme pour les autres services de la région, nous demandons également l'application du décret. Nous sommes en intersyndicale avec la CGT sur ce dossier. ■

Gaël Leturque
 Secrétaire du syndicat
 des hospitaliers de Saint-Nazaire

21/09/2020 - Loire-Atlantique

Les médico-sociaux manifestent à Nantes : Ils veulent « leur hausse de salaire »

• Ils ont manifesté cet après-midi, lundi 21 septembre, devant la préfecture de région pour réclamer la hausse de 183 € nets par mois obtenue par leurs collègues de la santé.

Le personnel des établissements médicaux sociaux veut bénéficier de l'augmentation de 183 € net obtenue par le personnel des hôpitaux, cliniques et Ehpad.

Le personnel (accompagnants éducatifs et sociaux, aides-soignants infirmiers), des établissements médico-sociaux de Mindin (Saint-Brevin-les-Pins près de Saint-Nazaire), a été le premier à manifester pour réclamer une hausse mensuelle de salaire équivalente à celle obtenue par le personnel de santé au Segur de la santé. Cet après-midi, lundi 21 septembre, à l'appel de FO, le mouvement a été rejoint par des salariés des secteurs sociaux et médico-sociaux (handicap, aides à l'enfance, centre d'hébergement) de tous les Pays de la Loire, lors d'une manifestation à Nantes devant la préfecture de région. Mayenne, Vendée, Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, tous les départements étaient représentés. « Ce n'est pas normal que nous n'ayons pas eu l'augmentation 183 € net décidée pour le personnel de santé », s'exclame une manifestante

qui travaille dans un foyer recevant des handicapés. Sentiment d'injustice « Nous sommes ici pour dénoncer la mise à l'écart du social et du médico-social du Segur de la santé, surenchérit Yann Le Fol, de FO. Nous ne voulons pas d'autres négociations, mais qu'on soit simplement intégrés aux mesures prises dans le cadre du Segur. À statut égal, traitement égal. Nous nous battons bien évidemment aussi pour les autres secteurs sociaux et médicaux sociaux du privé. » Le sentiment d'injustice est d'autant plus fort que les 183 € nets par mois (soit 230 € bruts en bonification indiciaire) ont été étendus aux cliniques privés et aux Ehpad, mais pas aux foyers qui reçoivent des personnes handicapées et autres établissements médicaux sociaux. Yann Le Fol craint, si la situation persiste, une fuite du personnel vers les établissements de santé. Il pointe du doigt une discrimination indirecte à l'égard des résidents et patients handicapés.

Philippe GAMBERT

CHU de Nantes

Grève d'ampleur à l'appel de FO

Le syndicat Force Ouvrière du CHU de Nantes a lancé un préavis de grève illimitée à compter de ce lundi 12 octobre 2020. Urologie, néphrologie, dermatologie, hématologie... la liste des services est longue, puisque pas moins de quatorze unités de soins sont concernées. En lien avec les personnels, le syndicat FO a établi, service par service, un cahier de revendications adressé à la direction de l'hôpital. Le syndicat revendique notamment la création des postes nécessaires, le remplacement des absences et des départs à la retraite, la titularisation de tous les contractuels et l'arrêt de la mutualisation des ASH (fuite des salariés). Un comité de grève a été constitué.



Photo : Presse-Océan

La situation à l'hôpital de Nantes n'est plus tenable. Une cinquantaine d'agents avaient accompagné la délégation FO, reçue ce jeudi 8 octobre par la direction, suite au préavis de grève déposé le lundi précédent. Ils démontraient ainsi leur détermination à faire valoir leurs revendications : des postes, des remplacements, des titularisations. L'ampleur de la grève, appelée par FO à compter de ce lundi 12 octobre est inédite. Pas moins de 14 services sont concernés. Du fait du non remplacement des départs à la retraite et des arrêts de travail, la situation dans les services se tend inexorablement. Les heures supplémentaires se multiplient, alors qu'il manque tout simplement de personnels pour assurer le service. Le premier jour de grève, le syndicat

FO du CHU de Nantes a convoqué une conférence de presse afin d'alerter l'ensemble de la population sur les difficultés rencontrées par les soignants, tant du point de vue de leurs conditions de travail que celui de la qualité de la prise en charge des patients. À cette occasion, plusieurs grévistes sont intervenus pour expliquer leur quotidien et leur épuisement. Le camarade Stéphane Naulleau, secrétaire général du syndicat FO du CHU de Nantes, explique que « les finances du CHU sont excédentaires. 3,6 millions d'euros de bénéfices ont été dégagés en 2019. On demande donc que cet argent soit affecté à la création de postes ». Un comité de grève, permettant de mettre en lien les personnels grévistes de tous les services, a été constitué. ■

Assemblée générale

Association des Retraités de Saint-Nazaire



L'Assemblée Générale annuelle, initialement prévue le 26 mars, s'est déroulée jeudi 8 octobre en présence d'une quarantaine de camarades très attentifs, qui n'ont pas hésité à amender le projet de motion adopté à l'unanimité. La discussion a porté sur la situation générale. Dans leur résolution, les retraités FO de Saint Nazaire ont dénoncé « l'offensive forcenée du Gouvernement actuel contre tous les acquis sociaux et

démocratiques et contre les libertés, sous prétexte de lutte contre le virus covid-19, et contre l'extension au moins jusqu'au 31 mars 2021 du régime d'exception ».

Ils ont également rappelé leurs revendications sur le pouvoir d'achat, bloqué depuis tant d'années et amputé par l'augmentation de la CSG.

Une discussion s'est menée sur la 5ème branche dépendance voulue

par le gouvernement, à laquelle ils opposent la prise en charge dans l'Assurance Maladie : ils ont tenu à préciser qu'ils étaient opposés « aux propositions du rapport Vachey sur la dépendance, en particulier celles visant à faire baisser leur pouvoir d'achat telles qu'une nouvelle augmentation de la CGS, de la CASA et la diminution voire la suppression de l'abattement de 10% appliqué sur les pensions dans le calcul de l'impôt sur les revenus ».

Plusieurs d'entre eux sont revenus sur la situation des hôpitaux. C'est la raison pour laquelle ils se sont prononcés « pour la satisfaction des revendications des hospitaliers et des salariés des EHPAD, par l'augmentation du nombre de lits, de matériels et de personnels, permettant ainsi aux retraités d'être soignés efficacement et dans de bonnes conditions ».

Les discussions se sont poursuivies autour du pot de l'amitié dans une ambiance chaleureuse.



● Contribution de Robert Carcouët

De 1956 à 2020

Les retraités paient ! Paient !

1956

Création de la vignette pour « fournir un Revenu minimum à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus ». Paul Ramadier, le Ministre des Affaires Economiques, avait affirmé que ça serait une Taxe temporaire... Le Premier Ministre, Michel Debré, a annoncé que le Produit de la Vignette serait finalement « acquis au Budget de l'État... », qui le reverserait au Fonds National de Solidarité.

1991

Création de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) à hauteur de 1,1 %, pour financer la branche famille, en remplacement des Cotisations Patronales d'Allocations Familiales... La CSG ne devait durer que 5 ans. En 1993, elle est passée de 1,1 à 2,4 %. En 1997, elle augmente encore pour financer, en plus, la Branche Maladie : on en est à 3,4 %. En 1998, elle passe à 7,5 %. Et aujourd'hui, elle a grimpé à 9,2 % pour les Salariés et 8,3 % pour les Retraités. La CSG, ça rapporte plus que l'Impôt sur le Revenu aujourd'hui.

1996

Rebelote avec la création de la Contribution à la Réduction de la Dette Sociale (CRDS). La CRDS devait disparaître le 31 Janvier 2009... Le Parlement a voté en juillet dernier sa prorogation jusqu'en 2033 !

2004

Invention de la « Journée de Solidarité », vouée à « l'Autonomie des personnes âgées ».

2013

Création d'une nouvelle Taxe pour les Retraités : la Contribution Additionnelle de Solidarité à l'Autonomie (CASA), soit un prélèvement de 0,3 % sur les retraites, pensions d'invalidité, allocations de pré-retraite.

2013 (toujours)

Gel des retraites complémentaires

2018

Augmentation monstrueuse de la CSG : le taux passant de 6,6 % à 8,3 % pour les retraités, ça fait 25 % d'augmentation !

2020

Revalorisation des retraites à hauteur de 0,3 %... soit cinq fois moins que l'augmentation dont on aurait dû bénéficier si le Code de la Sécurité Sociale avait été simplement respecté, puisqu'il prévoit que les Pensions soient revalorisées du Montant de l'Inflation moyenne sur l'année pour éviter toute dégradation du niveau de vie. Et l'Inflation prévue d'après l'Insee est de 1,6 %.

Bruno Le Maire ose dire sur RTL : « Mais ils ne seront pas perdants, leur Pension de Retraite continuera à être revalorisée ». Serions-nous devenus gâteux ?

Billet d'humeur

● Par Claire Compain

La propagande gouvernementale est bien rôdée. Ainsi, c'est la faute individuelle de citoyens irresponsables si le Covid-19 continue de sévir dans notre pays. Des jeunes qui sortent en bandes, des vieux qui embrassent leurs petits-enfants, des salariés qui s'agglutinent dans les transports en commun, etc., etc. Des ingrats de surcroît, puisqu'un sondage de l'IFOP en date du 27 septembre 2020 prouve que 64% d'entre eux n'ont aucune confiance dans ce gouvernement.

Posons-nous cependant la question : pourquoi y a-t-il cinq fois moins de décès dus au Covid en Allemagne? Question de comportement individuel ? Ne serait-ce pas plutôt parce qu'il y avait 25 000 lits de réanimation quand la France n'en a que 5 000 ?

■ MOINS DE LITS D'HÔPITAUX EN 2020 QU'EN 2019

Le ministre Véran ose dire dans son intervention le 23 septembre : « Nous devons protéger nos hôpitaux, nos services de réanimation », alors que 103 382 d'hôpitaux ont été supprimés en France en 20 ans, 4 179 lits pour la seule année 2018 et 3 408 en 2019 ! 12% des lits de médecine et de chirurgie ont été fermés en Île-de-France, 14% en Alsace : les deux régions les plus touchées en mars dernier.

Depuis le déconfinement, le gouvernement a-t-il pris des mesures pour faire face à l'épidémie ? Non seulement il n'a pas ouvert de lits, mais il en a fermé ! En septembre 2020, il y a moins d'infirmières, moins de médecins, moins de soignants qu'au printemps. Et Véran ose s'alarmer : « Je fais un appel, notamment dans les EHPAD, nous avons besoin de renforts ».

Dans de nombreuses structures, vacataires et intérimaires pallient le manque d'effectifs. Le gouvernement les a-t-il titularisés pour renforcer les effectifs ? Non, évidemment ! Et ces premiers de cordée sont exclus de la prime Macron, qui peut aller jusqu'à 1 500 euros, tout comme des 183 euros

que les personnels hospitaliers ont arrachés grâce à leur mobilisation. « Il est plus difficile aujourd'hui de remobiliser les soignants intérimaires épuisés et désabusés. La situation dans les prochains mois risque d'être critique », se désole la directrice du pôle santé d'un réseau national d'intérim cité par le quotidien 20 minutes dans son édition du 2 octobre.

■ ET LA SÉCU DANS TOUT CELA?

Malgré les attaques dont elle est l'objet depuis des décennies, malgré l'asphyxie financière que lui fait subir ce gouvernement - qui fait peser sur elle le poids financier des décisions qu'il a prises lui-même -, la Sécurité Sociale a continué de payer les droits des assurés : hospitalisations, retraites, prestations familiales, réanimations...

C'est la Sécurité Sociale qui a pris financièrement en charge les transports de malades du grand Est vers Rennes, Nantes et Bordeaux, faute de lits et de personnels suffisants dans ces départements. C'est encore la Sécu qui a payé le milliard de masques FFP2 et chirurgicaux commandés par Santé Publique France. Faut-il rappeler que le gouvernement précédent avait non seulement détruit les stocks de matériels indispensables pour faire face à une pandémie, mais également rayé de la carte l'établissement chargé du suivi de ces stocks ?

La Sécurité Sociale a payé les indemnités journalières aux personnes vulnérables qui ne pouvaient pas travailler, comme à celles qui devaient garder leurs enfants puisque les écoles étaient fermées.

Dans le même temps, le confinement est responsable de l'explosion du chômage partiel... et donc de l'absence de recettes pour la sécurité sociale. La commission des comptes de la Sécurité sociale, réunie en juin dernier, estimait que 4/5^{ème} du déficit prévisible étaient dus à l'absence de recettes. Le déficit prévisionnel

atteindrait 46,6 milliards euros, englobant notamment la dégradation des recettes attendues des indépendants, du fait des différés de paiement de cotisations qui leur sont accordés.

■ DÉFENSE INCONDITIONNELLE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Alors que les décisions gouvernementales sont seules à l'origine du prétendu déficit de la Sécurité sociale, les ministres ou experts reviennent nous expliquer aussitôt qu'il faut combler ce déficit « abyssal ». Comment ? En ressortant par exemple le projet de retraite par points qui permet, comme nous l'avons démontré, de reculer l'âge de départ en retraite et de baisser le montant des pensions.

Dans le même temps, les discussions autour du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2021 laissent entendre que des économies drastiques seraient à nouveau effectuées sur la santé. Cela se traduirait par de nouvelles fermetures de lits, de services, d'hôpitaux.

En réalité, il est bon de le rappeler, le déficit n'existe pas ou qu'artificiellement : que l'on rende à la Sécu ce qu'on lui a piqué et tout ira bien. Les gouvernements successifs n'ont-ils pas exonéré les employeurs de milliards de cotisations depuis 1991, plus de 20 milliards chaque année depuis 2006, pour atteindre 33,6 milliards en 2017 et 37,1 en 2018 soit 9,1% du total des cotisations dues à l'URSSAF ? Que l'on rende à la Sécurité Sociale les 50 milliards d'euros de cotisations qui n'ont jamais été compensés et il n'y a pas de déficit !

Une fois de plus, malgré les attaques dont elle est l'objet, la Sécurité Sociale a fait la preuve de son efficacité dans la protection de la population. Il n'est pas de tâche plus urgente que de préparer le rapport de force pour la sauvegarder.

Claire Compain

Le pilotage par les indicateurs

La dictature du chiffre

Dossier réalisé par Christian Lambert

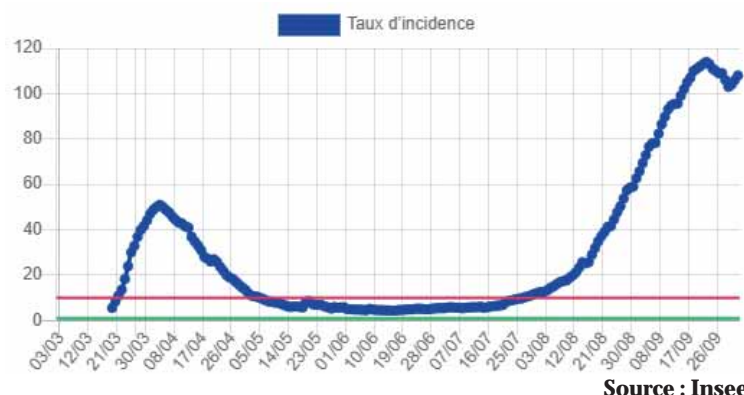
L'aspect préoccupant de la situation sanitaire, marquée par le fait qu'aucune mesure sérieuse de santé publique n'ait été prise - notamment en termes de créations de lits d'hôpitaux -, ne doit pas être sous-estimé. Il nous revient cependant d'exercer notre liberté, en offrant une première analyse des données statistiques sur la base desquelles un régime d'exception a été prolongé jusqu'au 1^{er} avril 2021. Quelques députés ont ainsi autorisé le gouvernement et les préfets à restreindre les libertés de circulation, de réunion

et de rassemblement, en fonction des indicateurs épidémiologiques définis par les agences du gouvernement lui-même. Chaque semaine le ministre Véran brandit des indicateurs (taux d'incidence, taux de positifs R-effectif, cluster, etc.), relayés quotidiennement par les médias pour justifier ses décisions. Les propriétés des nombres ont comme vertu, précieuse pour un gouvernement, d'être indiscutables. Regardons de plus près.

1 LE "TAUX D'INCIDENCE" : SON AUGMENTATION NE PROUVE PAS UN REDÉMARRAGE DE L'ÉPIDÉMIE

Le taux d'incidence indique le nombre de personnes testées positives sur 100 000 habitants. Il convient de rappeler qu'être positif ne signifie pas que l'on présente nécessairement des symptômes, ni même que l'on soit malade. Passer d'un taux d'incidence de 10 à 110 pour 100 000 habitants est une augmentation de 1 100 %. Actuellement, le taux d'incidence se situe à 103,3 personnes testées positives sur 100 000 habitants. Sur le site du gouvernement, un

graphique nous montre ainsi une augmentation de 1 000 % de ce taux d'incidence entre le 27 juillet 2020 et le 18 septembre 2020. Doit-on pour autant considérer que cette forte hausse signifie un redémarrage de l'épidémie? Si tel était le cas, nous ne pourrions pas expliquer que, début avril, en plein cœur de l'épidémie, le taux d'incidence atteignait tout juste 50. N'y a-t-il pas de quoi s'interroger? ■



2 LE "TAUX DE REPRODUCTION" : UN INDICATEUR QUI CONTREDIT LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

Le ministre Véran nous alarme sur l'accélération de la circulation du virus. Cette dernière est renseignée par le taux de reproduction, qui mesure le nombre de personnes infectées par une personne atteinte de la covid-19. Si ce chiffre est supérieur à 1, cela signifie que l'épidémie repart. Pourtant, sur le site du gouvernement, le taux de reproduction est redescendu à partir de la mi-août

et est repassé en dessous de 1 (0,96) à la date du 29 septembre. Depuis, l'indicateur est passé à 1,01 à la date du 8 octobre. Santé publique France indique elle-même que « ces valeurs ne doivent pas être interprétées de façon isolée ». Elles ne permettent pas en tout cas par elles-mêmes de démontrer à ce jour l'existence d'une deuxième vague. ■



3 DES DONNÉES STATISTIQUES PEU FIAILES QUI BIAISENT LE DÉBAT DÉMOCRATIQUE

Les données statistiques qui nous sont présentées ne donnent aucune indication sérieuse permettant de faire des prévisions sur l'évolution du coronavirus. Ces données sont collectées par les Agences régionales de Santé auprès des établissements hospitaliers et médico-sociaux, ainsi que des laboratoires. On sait cependant que tous les établissements ne sont pas en mesure de le faire quotidiennement. Impossible donc d'interpréter les données au jour le jour. La tendance ne peut être donnée que sur le long terme quand tous les retards auront été lissés. Par ailleurs, avant de compter

un phénomène, il faut le définir. Comment décider qu'un décès est dû au coronavirus s'il y a une comorbidité? Le nombre de décès pourrait bien augmenter en raison de la mortalité saisonnière due à d'autres maladies, sans pour autant que le coronavirus n'ait progressé significativement. Comment compter les cas? Faut-il prendre en compte les testés positifs ou seulement ceux qui ont des symptômes, comme c'est le cas dans les autres maladies? Quelle durée de contagion faut-il introduire dans les modèles? À partir de quand: dès le contact avec le virus ou à l'apparition des symptômes? ■

4 UNE AVALANCHE D'INDICATEURS QUI CRÉE UN CLIMAT ANXIOGÈNE

Comme on peut le constater, nombre de questions demeurent sans réponse. Les données utilisées sont moins fiables que les données habituelles pour d'autres épidémies, en raison des difficultés de la collecte quotidienne dans une situation de crise, ainsi que de l'insuffisance de connaissances sur la maladie pour adapter la nomenclature et les procédures statistiques d'estimation. Cela n'empêche pas les décideurs politiques d'occulter systématiquement les limites de leur interprétation, afin d'interdire le débat démocratique ou tout du moins le biaiser. ■



Pour résumer, en noyant les citoyens sous une avalanche d'indicateurs que seuls les scientifiques sont en mesure d'évaluer, on crée un climat anxieux qui pousse à l'acceptation du pilotage automatique par les indicateurs et les couleurs. Pourtant, ce gouvernement qui vient de réaliser le magnifique score de 1,9 % aux dernières élections se heurte à la résistance des populations, comme on l'a vu avec la polémique sur la fermeture des bars à Marseille. ■

5 7 500 LITS D'HÔPITAUX ONT ÉTÉ SUPPRIMÉS DEPUIS LE DÉBUT DE LA PRÉSIDENTIE MACRON

En réalité, le seul indicateur qui guide la politique gouvernementale est le taux d'occupation des lits de réanimation. C'est un certain Jean Castex, actuel Premier ministre, qui a mis en place la nomenclature des actes dans les hôpitaux au début des années 2000, permettant le pilotage par les indicateurs des ARS. Cela s'est traduit par la suppression de milliers de lits, dont plus de 7 500 depuis la présidence d'Emmanuel Macron. Dans ces conditions, portant la responsabilité de cette politique de casse des hôpitaux et faisant le choix



de ne pas augmenter les capacités d'accueil, le Gouvernement s'alarme du taux d'occupation des lits, qui remonte inexorablement en raison de l'activité saisonnière des maladies

notamment. La France ne compte que 5 000 lits de réanimation sur tout son territoire contre 25 000 en Allemagne. La seule région Île de France n'en décombre que 1 150 pour plus de 12 millions d'habitants : on comprend mieux les nouvelles mesures liberticides qui ont été prises dans tout le pays. Cela n'empêche cependant pas Macron d'oser répondre aux hospitaliers en colère que ce n'est pas une question de moyens, lui qui a distribué des centaines de milliards aux patrons pour licencier et sauver leurs profits boursiers. ■

6 NE NOUS LAISSONS PAS TÉTANISER PAR LE DISCOURS SANITAIRE

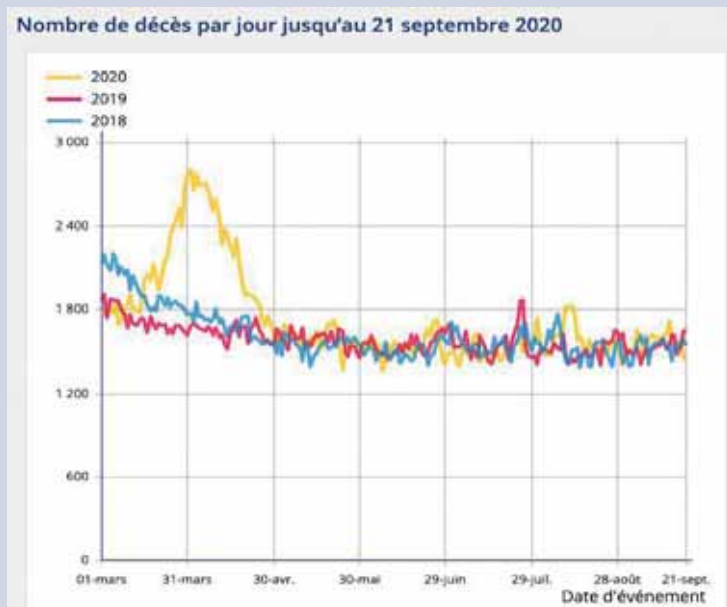
Certes, le virus circule et il faut être prudent pour ceux qui sont au contact des malades et pour les personnes fragiles. Pour cela, n'en déplaise à Macron, des moyens sont nécessaires pour tester, isoler et soigner les citoyens et permettre à ceux qui ne sont pas touchés de

vivre normalement. La statistique est nécessaire et peut être utile à la compréhension de l'épidémie. Cependant, en aucun cas nous ne devons accepter ce pilotage automatique. Ne nous laissons pas tétaniser par le discours sanitaire. Réunissons nos instances et les

salariés, élaborons nos cahiers de revendications et organisons la mobilisation pour les faire aboutir, comme nous y invite la conclusion de la résolution du Comité confédéral national des 23 et 24 septembre derniers. ■



Comparatif des décès sur les trois dernières années



Pour apprécier l'impact sur la mortalité liée à un événement comme une épidémie, l'INSEE mesure la surmortalité par rapport à la moyenne des années précédentes. Si la surmortalité est évidente en plein cœur de l'épidémie de coronavirus entre le 1^{er} mars et le 30 avril, le nombre de décès journaliers reste proche de celui des années précédentes en dehors de cette période.

Données mises à jour au 2 octobre
Note : ensemble des décès, transmis par voie dématérialisée ou par voie papier par les mairies à l'Insee. Compte tenu des délais de transmission et de gestion, l'Insee publie les décès jusqu'au 21 septembre. Ces données sont provisoires.

L'OS a lu

Emmanuel Macron avait annoncé la couleur à l'occasion de son discours au Panthéon du 4 septembre dernier. Outre que les bornes chronologiques choisies pour cette commémoration portaient la marque d'une vision pour le moins singulière du «roman national» (la République serait donc née en 1870 ?), l'essentiel était ailleurs.

Ce jour-là au Panthéon, le président de la République déclarait : « La République est toujours à protéger car elle est fragile et précaire », « elle n'admet aucune aventure séparatiste parce qu'elle est une et indivisible », « Il n'y aura jamais de place en France pour ceux qui, souvent au nom d'un Dieu, parfois avec l'aide de puissances étrangères, entendent imposer la loi d'un groupe ».

La cible de Jupiter était donc identifiée : ce qui mettait en cause l'unité de la République, ce n'était pas le séparatisme des riches dont les revenus s'accroissent dans une proportion inédite du fait de sa politique, mais l'islamisme radical.

Ceux qui avaient cru à ses grandes envolées dignes d'une production hollywoodienne sur le « monde d'après » et autres actes de de contrition à l'époque du confinement en étaient pour leurs frais... Un projet de loi était annoncé pour cet automne.

À l'occasion de son discours des Mureaux du 2 octobre dernier, Emmanuel Macron a présenté les principaux aspects dudit projet de loi.

Le communiqué de la Fédération nationale de la Libre Pensée du 3 octobre, intitulé *Derrière un discours où il y avait tout et son contraire : des menées liberticides*, montre comment, après s'être employé à détruire les principales conquêtes sociales de 1936 et 1945, Macron s'en prend désormais aux fondements-mêmes de notre démocratie en remettant en cause notamment les lois de 1901 sur la liberté d'association et de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État.

Il nous paraît donc utile d'en publier ici de larges extraits : « [...] Le Président de la République a présenté son discours par cette formule : « Ce qui est en cause, c'est notre capacité de vivre ensemble ». Allait-il parler de la pauvreté, des SDF, du chômage, de la crise économique, du racisme, de la destruction des services publics, de l'argent-roi ? [...]

Que nenni, Maraud ! Ce qui nous empêche de vivre ensemble, c'est « le séparatisme musulman ». Fallait le trouver ! Tout son discours a été uniquement consacré à l'Islam, c'est un discours de guerre civile pour que les gens s'affrontent entre eux. [...]

Puis, il a dit : « Le problème n'est pas la Laïcité » pour dire ensuite que le Conseil des Ministres déciderait le 9 décembre 2020 [...] un projet de loi pour « renforcer et consolider la laïcité ». Si la laïcité n'est pas le problème, pourquoi une loi pour la renforcer ? [...]

Certains sont plus égaux que d'autres

On nous a déjà fait le coup

Le 4 octobre dernier est parue la dernière encyclique papale Fratelli Tutti (Tous frères). Il faut reconnaître au pape un certain sens du timing politique ! Alors qu'a commencé une crise sociale d'une ampleur inédite, c'est le moment que choisit François pour s'en prendre au «néolibéralisme» et à ses effets dévastateurs.

Petit florilège : « la fragilité des systèmes mondiaux face aux pandémies a mis en évidence que tout ne se résout pas avec la liberté de marché » ; « le prétendu ruissellement ne résorbe pas l'inégalité, [...] il est la source de nouvelles formes de violence qui menacent le tissu social », etc.

Il ressort de tout cela comme une impression de déjà-vu... C'est normal car l'Église nous a déjà fait le coup ! En 1891, en vue de contrer l'essor du mouvement ouvrier sur une ligne d'indépendance, le pape Léon XIII avait publié l'encyclique *Rerum Novarum*, fondant ainsi la doctrine sociale de l'Église. Ce prédécesseur de François se présentait déjà à l'époque comme un pourfendeur du capitalisme, au point qu'il fut surnommé (très sérieusement) par certains « Le pape des ouvriers ».

Pour autant, l'Église de la fin du XIXe siècle s'était-elle soudainement transformée en organisation révolutionnaire ?

Ce serait oublier que, tout au long de l'histoire, elle s'est toujours trouvée du côté de « l'Ordre ».

Pour preuve, *Rerum Novarum*, à côté de la description larmoyante qu'elle fait des conditions de vie des ouvriers, prend garde, en même temps, de condamner les effets du

socialisme qui « aigrit les esprits » et qui incite « au viol des droits légitimes des propriétaires ». Elle prône au contraire la nécessaire acceptation des inégalités entre les hommes, qui sont d'ordre naturel, tandis que patrons et ouvriers sont incités à « s'unir harmonieusement dans un parfait équilibre [...]. Il ne peut y avoir de capital sans travail ni de travail sans capital ». Exit donc les conflits, les grèves et les manifestations ! Travaillons tous main dans la main pour le « bien commun » ! Il n'est donc pas étonnant que la doctrine sociale de l'Église et son

principe d'association capital-travail aient inspiré les régimes fascistes-corporatistes des années 1920 et 1930 et leurs chartes du travail visant à transformer les syndicats en simples courroies de transmission de l'État (des « corps intermédiaires » comme on dirait aujourd'hui). Et avec un tel passif, il faudrait faire confiance au pape et à son institution pour soutenir nos revendications ? ■

LE PAPE ET LE LIBÉRALISME



Le ruissellement à l'envers

RUISSELEMENT: BÉNÉFICES RECORD POUR LES ACTIONNAIRES



« Pour que notre société aille mieux, il faut des gens qui réussissent ! [...] Je ne crois pas au ruissellement, mais je crois à la cordée. [...] Si l'on commence à jeter des cailloux sur les premiers de cordée, c'est toute la cordée qui dégringole ». Cette allégorie utilisée par Emmanuel Macron lors de sa première grande interview télévisée (15 octobre 2017, TF1) lui a permis de justifier sa décision de supprimer l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ⁽¹⁾ en 2018, entraînant du même coup une

perte annuelle de 3 milliards d'euros pour le budget de l'État. Le 8 octobre dernier était publié le deuxième rapport du comité d'évaluation des réformes de la fiscalité (pilote par France Stratégie) et les chiffres sont « absolument hallucinants » pour reprendre les termes d'un sénateur : deux tiers des dividendes en France ont été distribués en 2018 à 0,1 % des foyers fiscaux (38 000 personnes environ) et un tiers à 0,01 % d'entre eux (3800 personnes environ) contre

respectivement la moitié et un quart avant la réforme, indique le document. Concernant le montant des dividendes, ce dernier a fortement augmenté, passant de 14 milliards d'euros en 2017 à 23 milliards d'euros en 2018. Pour résumer, les 0,1 % de Français les plus riches en 2018 sont un quart de fois plus riches que les 0,1 % de 2017. « Que d'énergie libérée ! », pour paraphraser le langage des députés LREM ! France Stratégie indique toutefois ne pas être en mesure de dire ce que ces riches font de cet argent... En attendant, l'INSEE, dans sa note du 6 octobre dernier prévoit une suppression de 840 000 emplois pour l'ensemble de l'année 2020... Mais puisqu'on nous parle d'« effort collectif » ! ■

⁽¹⁾ En 2018, l'ISF a été transformé en simple impôt sur la fortune immobilière (IFI) et parallèlement a été créé un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou flat tax) de 30 % sur les revenus du capital.

L'OS a lu

Il a ensuite péroré sur le nombre d'actes accomplis contre le «radicalisme islamiste [...]». Derrière une pancarte intitulée «La République en actes», il a ainsi dit que l'État agissait contre le péril islamiste. Mais si tel est le cas, alors pourquoi une nouvelle loi ? Il y a déjà assez de lois de coercition sans en rajouter, il y a déjà tout l'arsenal pour lutter contre « le radicalisme » quel qu'il soit.

Il a indiqué que dans des communes où les Élus accepteraient la présence de ce « radicalisme », les préfets se substitueront, grâce à la nouvelle loi, à la Municipalité pour diriger la commune. Les libertés communales ont été fondées par la Révolution française, c'est la démocratie communale qui va être mise sous le boisseau liberticide du gouvernement. [...]

Après les libertés communales, ce fut au tour de la liberté d'association d'être menacée : « Les associations doivent unir et non fracturer la Nation ». En République, ce n'est pas au gouvernement de dire ce que doivent faire les associations, sinon c'est une remise en cause de la loi de 1901.

Il a ajouté que les associations, pour recevoir des subventions publiques, devront signer un contrat (charte de la laïcité) où elles s'engageront à mettre en œuvre les « valeurs de la République ». Et si les associations ne partagent pas ce que pense Emmanuel Macron dans les «valeurs de la République», elles seront considérées comme des associations de seconde zone? Elles devront rembourser les subventions perçues ou/et être dissoutes. [...]

Après les libertés communales et la liberté d'association, il fallait au bulldozer macroniste aller jusqu'au bout. Le Président de la République a annoncé vouloir modifier la grande loi laïque de 1882 qui fonde l'enseignement public en France en respectant la liberté de l'enseignement. [...]

Quitte à supprimer la liberté de l'enseignement, nous suggérons au Chef de l'État d'abroger la loi Debré qui finance grassement (sans le commander nullement) l'enseignement privé catholique. [...]

Mais cela ne suffit visiblement pas. Après avoir dit qu'il ne voulait plus d'un Islam DE France, que ce n'était pas à l'État d'organiser l'Islam, mais qu'il fallait former les imams, Emmanuel Macron a indiqué qu'il contraindrait les associations musulmanes (loi 1901) à devenir des associations culturelles (loi de 1905) par la mise en œuvre d'une pression drastique sur les mosquées. Il a avoué avoir indiqué aux responsables du Conseil français du culte musulman qu'ils devraient se plier à « sa pression » pour former les imams et les certifier. L'État n'a pas à organiser l'Islam, mais le Président de la République va dire ce que les mosquées doivent faire ! Et jésuitiquement de déclarer : « On n'administre pas les consciences », mais que fait-il d'autre ? ■